

Table des matières

Article 1 - Organisation générale.....	1
Article 2 – Engagement.....	1
Article 3 - Système de l'épreuve	2
Article 4 – Rencontres.....	2
Article 5 – Désignations	3
Article 6 - Règles de participation.....	3
Article 7 – Handicaps	4

Article 1 - Organisation générale

Le Comité propose une compétition nommée « la Coupe du Val d'Oise (CVO) **Rolande LEFEBVRE** » pour les équipes féminines et « la Coupe du Val d'Oise **Jean-Pierre GUESDON** » pour les équipes masculines, évoluant en département ou en région (ci-après les « CVO »).

Les catégories concernées sont les suivantes :

Masculins	Féminines
U13	U13
U15	U15
U18	U18
U21	
SENIORS	SENIORS

Article 2 – Engagement

Chaque association sportive, CTC ou entente **du ressort du Comité** ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie. Cette dernière doit être engagée en championnat.

Les CTC et les ententes peuvent engager une équipe en leur nom propre. Dans ce cas, il est obligatoire de personnaliser les équipes.

L'équipe engagée est considérée comme celle évoluant dans la compétition la plus élevée.

Les engagements doivent être adressés avant la date **communiquée par le Comité par email** qui procède au contrôle d'engagement.

Un minimum de 8 équipes engagées par catégorie est nécessaire au maintien de la CVO dans cette catégorie.

Article 3 - Système de l'épreuve

Les CVO se déroulent par élimination directe jusqu'à la finale suivant un tableau établi en fonction du nombre d'équipes engagées.

Un tirage au sort unique détermine la place de chaque équipe dans ce tableau.

Les équipes évoluant dans une compétition régionale sont considérées comme « têtes de séries ».

Article 4 – Rencontres

Les dates des différents tours des CVO sont communiquées ultérieurement, et peuvent-être ajustées par la Commission Sportive en cours d'année.

Les équipes recevantes sont déterminées comme suit :

- Si les équipes évoluent dans le même championnat/division : la 1^{ère} équipe tirée au sort reçoit la rencontre.
- Si les équipes évoluent dans des championnats/divisions différents : l'équipe évoluant dans le championnat/division inférieur reçoit la rencontre.

Les rencontres se déroulent en semaine aux horaires d'entraînement communiqués par les associations sportives.

Suite à la règle de participation sur 3 jours consécutifs (Cf article 8 du règlement sportif CDVOBB), les rencontres pour les catégories U13F et U13M sont obligatoirement le mercredi.

D'un commun accord entre les deux associations sportives, et après validation de la Commission sportive compétente, la rencontre peut être dérogée. La dérogation doit être établie sur FBI avant la date fixée par la Commission Sportive.

Les rencontres se déroulent aux horaires comme suit (sauf accord de dérogation) :

Jeunes	Seniors
✓ Au plut tôt 18h30 ✓ Au plus tard 20h00	✓ Au plut tôt 19h30 ✓ Au plus tard 21h00

Les CVO sont prioritaires sur toutes les compétitions départementales.

La Commission sportive compétente transmet par email une note explicative qui fait office de convocation.

L'association sportive recevante doit adresser la feuille de marque à la Commission sportive compétente dans les 24h qui suivent la rencontre sous peine d'une pénalité financière.

Les finales se déroulent lors des finales départementales CVO organisées par le Comité.

Temps de jeu :

U13*	U15* - U18 - U21M - Séniors
• 4 x 8 minutes • Intervalle entre les quart-temps : 2 minutes • Mi-temps : 10 minutes • Prolongation : 2 minutes. 2 maximum <i>*Si égalité à la fin de la 2^{de} prolongation : mort subite aux lancers francs</i>	• 4 x 10 minutes • Intervalle entre les quart-temps : 2 minutes • Mi-temps : 10 minutes • Prolongation : 5 minutes autant de fois que nécessaire <i>*Si égalité à la fin de la 2^{de} prolongation : mort subite aux lancers francs</i>

Feuille de marque : E-marque obligatoire

Ligne à 3 points : 6,75m (ligne pleine)

Article 5 – Désignations

Les arbitres sont :

- Désignés sur toutes les rencontres par la Commission Départementale des Officiels.
- Indemnisés via une caisse de péréquation jusqu'aux demi-finales.
- Indemnisés par le Comité en finale.

Pas de désignation d'OTM sur les CVO sauf sur les finales dont les dispositions seront mentionnées par une note **communiquée ultérieurement par email par le Comité.**

Article 6 - Règles de participation

Les joueurs ayant participé **à au moins** une rencontre de niveau championnat de France (U15 France – U18 France et National) ne peuvent pas prendre part aux CVO.

Licences autorisées :

Types de licences	OC	1C / 2C 1CAST / 2CAST OCAST / OCT / OCASTCTC	JH OH
Nombre maximum (jeunes)	10	5*	
Nombre maximum (séniors)	10	3*	JH : 10 OH : 1*

** Les licences 1C, 1CAST, 2C, 2CAST, OCT, OCAST ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause pas dépasser le nombre indiqué.*

Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement une extension compétition « C ».

Nombre de joueurs : 5 minimum et 10 maximum

Nombre d'entraîneurs : 1 entraîneur ou 1 entraîneur + 1 entraîneur adjoint.

Nota : Seule une personne majeure licenciée peut assurer cette fonction.

Les licences doivent être à jour des surclassements et autres particularités sous peine de rencontre perdue par pénalité sportive et financière.

Article 7 – Handicaps

Handicaps applicables aux équipes Séniors masculines :

Niveau	DM3					
DM3	0	DM2				
DM2	5	0	PRM			
PRM	10	5	0	RM3		
RM3	15	10	5	0	RM2	
RM2	20	15	10	5	0	PNM
PNM	25	20	15	10	5	0

Handicaps applicables aux équipes Séniors féminines :

Niveau	DF2			
DF2	0	PRF		
PRF	5	0	RF2	
RF2	10	5	0	PNF
PNF	15	10	5	0

Le niveau de l'équipe engagée en CVO sera réactualisé à chaque fin de phase de championnat de la saison en cours.

Handicaps applicables aux équipes jeunes masculines et féminines avant janvier:

Niveau	DIV3				
DIV3	0	DIV2			
DIV2	5	0	DIV1		
DIV1	10	5	0	REG3	
REG3	15	10	5	0	REG2
REG2	20	15	10	5	0

Handicaps applicables aux équipes jeunes masculines et féminines après janvier:

Niveau	DIV3						
DIV3	0	DIV2					
DIV2	5	0	DIV1				
DIV1	10	5	0	REG4			
REG4	15	10	5	0	REG3		
REG3	20	15	10	5	0	REG2	
REG2	25	20	15	10	5	0	REG1
REG1	30	25	20	15	10	5	0